



- ⇒ En tant que membre de Genève Rando vous soutenez la promotion de la randonnée et le balisage des chemins pédestres dans le canton de Genève. En cas de forte affluence à nos randonnées (week-end et séjours inclus), nos membres sont prioritaires. La cotisation annuelle est :
 - Individuelle : CHF 40.- Couple : CHF 70.-
- ⇒ Une taxe d'organisation de CHF 5.- est perçue lors de chaque randonnée (CHF 3.- dans le canton). Les non-membres paient une taxe de CHF 10.-. Ces taxes servent à défrayer nos chef-fes de course et adjoint-es.
- ⇒ Le programme des randonnées accompagnées en ligne fait foi sur le site de Genève Rando (lien). Nos chef-fes de course y ajoutent régulièrement de nouvelles sorties.
- ⇒ Genève Rando privilège les déplacements en transports publics. Les titres de transports sont à prendre individuellement. Selon les conditions météorologiques, les randonnées sont soumises à annulation ou modification d'itinéraire pour des raisons de sécurité.
- ⇒ Genève Rando, organisatrice, agit uniquement en qualité d'intermédiaire auprès des transporteurs et de toutes autres prestations de services. En conséquence, Genève Rando ne pourra pas être tenue responsable des cas de force majeure (retard, panne, grève, accident, perte ou vol de bagages).
- ⇒ Chaque participant doit être couvert par sa propre assurance accident. L'affiliation à une organisation de secours aérien est conseillée, nombre de nos randonnées se déroulant en montagne.
- ⇒ Genève Rando décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir pendant toute la durée de la randonnée.
- ⇒ Nos chef-fes de course et adjoint-es sont toutes et tous des bénévoles. Genève Rando les défraie de la manière suivante :
 - Randonnées d'un jour : c'est la taxe d'organisation qui contribue à financer le défraiement du-de la che-fe et adjoint-e de course.
 - Weekends et séjours : les frais du-de la chef-fe de course et adjoint-e sont répartis entre les participants de ladite course. Les frais incluent le déplacement, les nuitées et les repas du soir.
- ⇒ Désistements weekends et séjours :
 - Les désistements lors d'un weekend ou d'un séjour sont à éviter. Ils sont régis en général par les conditions de désistements ci-dessous ou bien dans certains cas spécifiées par le-la chef-fe de course à savoir :
 - **Weekends :**
 - Une dédite de 50% est demandée en cas d'annulation à moins d'une semaine avant le départ.

- **Séjours :**
 - De trois à un mois avant le départ : CHF 300.-
 - D'un mois à 15 jours avant le départ : 50% du prix du séjour
 - De 14 à 8 jours avant le départ : 70% du prix du séjour
 - De 7 jours au départ : 100% du prix du séjour

Conseils et directives

- ⇒ Veillez à vous équiper de manière à faire face aux conditions atmosphériques, éventuellement changeantes, et à l'altitude où nous nous rendons. Les chaussures de marche sont indispensables et doivent être en bon état. Le/la chef-fe de course peut refuser la participation des personnes qui ne remplissent pas les conditions d'équipement et de santé. Par sécurité, les chiens ne sont pas admis.
- ⇒ Afin de faciliter l'organisation des courses, veuillez vous inscrire en respectant le délai dans le programme en ligne. Un non-respect peut entraîner l'annulation de la course en raison d'un manque de participants.
- ⇒ Une inscription est un engagement. Les désistements sont à éviter car une inscription signifie une place prise qui ne sera pas disponible pour une autre personne. Les désistements doivent être annoncés au chef-fe de course.
- ⇒ Attention, prenez garde **au degré de difficulté de la course** et aux indications complémentaires : altitude, dénivelés, temps de marche, etc.
- ⇒ Transport public :
 - À l'aller : billets dégriffés (moindre risque de changement d'horaire de dernière minute)
 - Au retour : billets dégriffés déconseillés (imprévus ou autres)
 - Un abonnement demi-tarif des CFF est vivement recommandé
 - Rdv Train : Gare Genève-Cornavin, hall principal devant les guichets, 10 -15 min avant le départ
- ⇒ Car : Place de Neuve - le montant du déplacement en car + la taxe seront perçus au départ et devront être payés en CHF uniquement.
- ⇒ Co-voiturage : rendez-vous organisé par le/la chef-fe de course. Le défraiement se fera selon le kilométrage parcouru.

Important

- ⇒ Le/la chef-fe de course
 - Informe par courriel du maintien, de la modification, de l'annulation, des éventuels changements ou de la dernière météo, etc., la veille de la course
 - Est seul-e responsable de l'organisation et du déroulement de la course
 - Se réserve le droit de refuser une personne qu'il-elle considère mal équipée ou pas assez entraînée pour la randonnée prévue, ceci sans dédommagement.

Adopter un état d'esprit positif, être souriant et de bonne humeur : la randonnée n'en sera que plus agréable, aussi bien pour soi que pour les autres.